

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA VILLE DE MONT-JOLI

AVIS est par les présentes, donné par la soussignée que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Mont-Joli, préparé par la firme d'évaluateurs agréés Évimbec Itée pour l'année 2023, sera en vigueur pour son deuxième exercice financier et a été déposé à mon bureau le 6 septembre 2022 au 40, avenue de l'Hôtel de Ville, Mont-Joli. Toute personne pouvant se présenter pour en prendre connaissance durant les heures d'affaires habituelles.

Il est également possible de consulter les informations concernant le dépôt du rôle triennal d'évaluation sur le site internet de la Ville de Mont-Joli.

Conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révisions prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi ou au cours de l'exercice suivant;
- Être déposée ou transmise par courrier recommandé à l'endroit suivant :

MRC de la Mitis
1534, Boulevard Jacques-Cartier
Mont-Joli (Québec) G5H 2V8

- Être présenté sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagné de la somme d'argent déterminée par le règlement 309-2017 de la MRC de la Mitis et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Mont-Joli, ce 7^e jour de septembre 2022

Kathleen Bossé

Kathleen Bossé, tech. Juridique, OMA
Greffière